

## L'Eglise catholique dans la société. Une approche française, 1815-1870 (III)

---



Entre la défaite de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> à Waterloo (1815) et la loi du 9 décembre 1905 qui met fin au régime concordataire (concordat entre le premier consul Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII en 1801), la France voit se succéder plusieurs régimes politiques.

La période appelée « **Restauration** » va de 1815 à 1830. Elle a comme rois Louis XVIII (1814-1824) et Charles X (1824-1830). En juin 1814, lors de l'exil de l'empereur à l'île d'Elbe, Louis XVIII octroie la **Charte constitutionnelle**, qui est un compromis entre les acquisitions de la Révolution et de l'Empire avec celles de l'Ancien Régime. Tout en reconnaissant la liberté de culte, la Charte fait du catholicisme la religion d'Etat.

La période appelée « **Monarchie de juillet** » va de 1830 à 1848. Le roi Louis-Philippe (1830-1848) fait réviser la Charte constitutionnelle de 1814 : le catholicisme n'est plus la religion d'Etat.

En 1848, la Révolution provoque l'abdication de Louis-Philippe et entraîne la proclamation de la **II<sup>e</sup> République** (la I<sup>ère</sup> République a été proclamée le 21 septembre 1792 par la Convention et a fait place au Consulat en 1799). Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République (on l'appelle : prince-président). Il fomente un coup d'Etat le 2 décembre 1851. En 1852, il se fait décerner le titre d'empereur sous le nom de Napoléon III (le fils de Napoléon I<sup>er</sup> et de l'archiduchesse Marie-Louise - de la cour des Habsbourg à Vienne en Autriche -, François Charles Joseph Napoléon Bonaparte, naît à Paris en 1811 et est proclamé roi de Rome ; à l'abdication de son père en 1815, il est reconnu par les Chambres sous le nom de Napoléon II ; emmené auprès de son grand-père maternel François II, empereur à Vienne, il reçoit le titre de duc de Reichstadt ; il meurt de la tuberculose à Schönbrunn en 1832 ; sa vie a inspiré Edmond Rostand pour *l'Aiglon*).

La période appelée « **Second Empire** » va de 1852 à 1870. La guerre entre la France et l'Allemagne se termine par la capitulation de Napoléon III le 2 septembre 1870 à Sedan. La Révolution du 4 septembre 1870 aboutit à la proclamation de la III<sup>e</sup> République.

La période appelée « **III<sup>e</sup> République** » va de 1870 à 1940. C'est durant cette période qu'intervient en 1905 la séparation des Eglises et de l'Etat.

## ► Notre évêque nous parle

Dans cet *Editorial* de novembre 2020, je m'intéresse à la reconstruction du catholicisme en France, qui couvre les années 1815 à 1870.

### **I. Etat des lieux en 1815**

Revenons à 1815 et regardons comment l'Eglise catholique évolue. Une paroisse sur six est dépourvue de curé. La longue absence de prêtres depuis 1789 a rendu impossible la participation régulière à la liturgie du dimanche. Avec le concordat de 1801, le sentiment d'appartenance religieuse se manifeste lors de ce qu'on appelle les grands rites de passage (naissance, enfance, mariage, funérailles). Les écarts qui existaient, avant 1789, entre les élites catholiques et la bourgeoisie voltairienne comme avec les classes urbaines pauvres sans contact avec l'Eglise sont renforcés. La société échappe à la juridiction de l'Eglise.

Pour ne pas disparaître, l'Eglise est portée par une utopie missionnaire. Première étape : en France ; deuxième étape : à l'étranger, Outre-Mer.

Le concordat de 1801 fait l'objet de nouvelles négociations, tout en ne changeant pas dans le fond. Les milieux « ultra », qui rêvent de revenir au Régime d'avant 1789, n'obtiennent pas satisfaction à Rome, qui répugne à se déjuger de son choix de 1801. Un des effets des négociations est de porter le nombre des diocèses de 50 à 80. N'oublions pas qu'en 1815, la future Belgique ne fait plus partie de la France.

### **Opposition au concordat**

Deux types d'opposition au concordat subsistent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. La première opposition est « de gauche » : elle rêve de revenir à la séparation de 1794-1795, qui confine les cultes à l'espace privé et qui refuse tout financement. La seconde vient des milieux catholiques « ultramontains », qui veulent instaurer sans partage la primauté du pape sur l'Eglise de France.

### **Cultes catholique, protestant et israélite**

Le concordat de 1801, avec la loi de 1802, organise le culte catholique, mais aussi les deux cultes protestants (luthériens et calvinistes). En 1808, trois décrets organisent le culte des personnes de condition juive sur le modèle consistorial emprunté au protestantisme (le synode). N'empêche, il faut attendre 1831 pour que les rabbins soient payés par l'Etat et 1844 pour qu'une ordonnance régisse officiellement le culte israélite.

## ► Notre évêque nous parle

Le régime concordataire est par conséquent **un régime de cultes reconnus, qui donne force de loi au pluralisme religieux**. Ce n'est plus le catholicisme qui fonde l'Etat, mais bien l'Etat qui protège le culte catholique, tout en reconnaissant que le culte catholique est partagé par la très grande majorité des Français.

### **L'Eglise garantit l'ordre social et entre dans la sphère culturelle de l'Etat**

Ce régime est dans le sillage des Lumières qui reconnaissent la liberté de religion et la liberté de conscience. Il témoigne d'une conception utilitariste du fait religieux : l'Eglise ne fonde pas l'ordre politique, mais elle contribue à **garantir l'ordre social**. Ce régime fait basculer l'Eglise dans la **sphère culturelle** : l'Etat se charge de l'entretien des lieux de culte, y compris les églises paroissiales qui sont confiées aux communes, en raison de leur utilité et de leur valeur patrimoniale. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la politique patrimoniale prend son essor. En 1849, les bâtiments religieux sont majoritaires dans l'inventaire des 3.000 monuments classés. La première loi sur le patrimoine, promulguée en 1887, concerne avant tout les bâtiments religieux. Les différents responsables du patrimoine sont plutôt anticléricaux (Prosper Mérimée, 1803-1870, et Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, 1814-1879). On ne croit pas en Dieu, mais on protège les œuvres religieuses, les monuments, les bâtiments.

### **Nouvelles limites imposées à l'Eglise**

L'Eglise est néanmoins limitée dans ses prérogatives. Sur le **plan juridique**, le *Code civil* adopté en 1806 exclut tout recours à des juridictions religieuses. Dans le **domaine scolaire**, l'université place l'enseignement secondaire – qui est destiné aux enfants des élites, de la petite enfance jusqu'au baccalauréat – ainsi que l'enseignement supérieur sous l'autorité de l'Etat ; l'Eglise perd ses prérogatives dans un monde qu'elle avait contrôlé pendant des siècles. Dans le **domaine de la santé**, on assiste à une politique de laïcisation qui fera de l'hôpital un lieu de concurrence entre l'Eglise et l'Etat pendant de longues décennies. En un certain sens, **le régime concordataire est un premier seuil de laïcisation de la société française**.

### **Budget des cultes**

Le budget des cultes est consacré au paiement des ministres du culte et à l'entretien des bâtiments. Sous la Restauration, le budget des cultes représente 4 % du budget de l'Etat ; sous la III<sup>e</sup> République, 2 %. Il est géré par une administration confiée à un ministère jumelé avec un autre

## ► Notre évêque nous parle

(Instruction, Intérieur, Justice), doté, à partir de 1839, d'une **Direction des cultes**. Les fonctionnaires de l'administration sont tantôt « tolérants » à l'égard des cultes (Restauration, II<sup>e</sup> République, première partie du Second Empire, début de la III<sup>e</sup> République), tantôt « rigoureux » lorsque l'Etat devient libéral (années 1830, fin du Second Empire, accession des Républicains au pouvoir en 1877).

### Les prêtres

Le concordat permet que l'on sorte de la désorganisation commencée en 1789. En 1808, l'Etat verse 60.000 traitements aux prêtres, dont seuls 34.000 sont actifs. Le manque de curés crée un appel d'air et relance les vocations : 918 prêtres sont ordonnés en 1815 ; 1.405 en 1820 ; 2.537 en 1830. Cette augmentation permet de créer 5.000 nouvelles paroisses entre 1825 et 1875. En 1848, la France compte un prêtre pour 782 habitants ; en 1880, un prêtre pour 840 habitants. L'origine sociale, géographique et culturelle des prêtres est le monde rural. Ainsi émerge la figure du « curé de campagne ».

### Les évêques

En revanche, les évêques, nommés par l'Etat et investis par Rome, sont majoritairement issus du monde de la ville, bourgeoisie en tête. Ce sont des pasteurs, des administrateurs et non des intellectuels ou des politiques. Il leur est défendu, aussi bien par Rome que par l'Etat, de s'organiser collectivement à l'échelle de la France.

Un des objectifs des évêques est la **formation des prêtres**. Avant 1789, le concile de Trente (XVI<sup>e</sup> siècle) avait lancé la fondation de séminaires pour futurs prêtres. Des congrégations de prêtres en avaient pris la responsabilité : lazaristes, oratoriens, eudistes. Les sulpiciens s'étaient imposés après l'expulsion des Jésuites au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais il n'y avait pas d'unité, tant pour la durée de la formation, qui variait de six mois à plusieurs années, que pour le contenu. Après la Révolution, le nouveau découpage des diocèses a entraîné dans chacun d'eux plusieurs types de prêtres, plusieurs types de formations de prêtres.

En paroisse, les écoles presbytérales dirigées par les curés enseignent le latin, la liturgie aux meilleurs élèves du catéchisme. C'est là que vont être recrutés les prêtres autour de 1800. C'est sous la Restauration et la Monarchie de Juillet que la formation des prêtres va s'unifier. Louis XVIII autorise la création de petits séminaires. Le grand séminaire est l'étape obligée pour devenir prêtre. Il y en a un par diocèse. Jusque 1850, on assiste à l'unification de la

formation, sur le modèle du séminaire Saint-Sulpice ouvert à Paris en 1800. Le niveau de formation s'élève dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : deux ans de philosophie et deux ou trois ans de théologie. En 1856, le pape Pie IX ajoute aux cours de liturgie et de théologie « pratique » la théologie dogmatique, la théologie morale, l'histoire de l'Église et le droit canonique.

### **Curé de campagne**

Le bon prêtre du XIX<sup>e</sup> siècle est le curé de campagne, issu de la petite et moyenne bourgeoisie rurale. Repéré par le curé du village, le jeune garçon devient acolyte (enfant de chœur ou servant d'autel) ; le curé lui apprend le latin. Après l'ordination, il est repéré immédiatement dans la société : tonsure, soutane, rabat, port de cheveux longs qui dissimulent la nuque. Il est séparé du monde, il est un homme de Dieu. Vicaire (de deux à cinq ans), succursaliste (curé d'une petite paroisse), il est déplaçable à merci. Curé de seconde classe puis, éventuellement, curé de première classe, il est inamovible et mieux payé. Beaucoup de curés exercent un métier : menuisiers, peintres, maçons ou médecins. Rares sont ceux qui deviennent évêques. Ceux qui le deviennent sont appelés « paysans mitrés ». Comme modèle du curé de campagne figure Jean-Marie Vianney (1786-1859), le saint curé d'Ars, canonisé en 1925 et proclamé patron des curés en 1929.

Les prêtres de campagne ont une formation insuffisante pour combattre les objections à la foi venant des notables locaux, qui baignent dans le mouvement des Lumières. La transformation des campagnes approfondit les inégalités sociales au village et dans les bourgs. Les curés, proches des gens, sont utilisés par les notables pour maintenir une certaine harmonie, mais leur statut les place d'abord du côté des plus modestes dans la société. D'où des protestations de curés succursalistes qui publient, en 1839, *De l'état actuel du clergé en France*, et, en 1844, les critiques du journal *Le Bien social, organe du clergé secondaire*.

### **Monde intellectuel : le romantisme**

Au plan des idées, les choses évoluent vite. En réaction contre l'universalisme des Lumières et contre la déception provoquée par la transformation de l'utopie de 1789 en domination brutale sous Napoléon, des hommes de lettres et des artistes professent un goût pour l'introspection et l'attention au moi, à la manière de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) dans les *Confessions* (1782 et 1789) et la *Profession de foi du vicaire savoyard* (1762). Ce nouveau courant, dénommé « romantisme », comprend un « retour du spirituel ». Ce sont les nouveaux clercs, successeurs autoproclamés des prêtres et des pasteurs, qui voient dans la glorification du passé chrétien

## ► Notre évêque nous parle

de l'Europe un rempart contre le matérialisme bourgeois qui déshumanise le siècle. Ils inventent un Moyen Âge chrétien comme l'âge perdu d'une Europe qu'unifiait le christianisme, avant les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle. On est entré dans le retour au style gothique en architecture et en littérature : *Notre Dame de Paris* de Victor Hugo en 1831.

Comme témoins du romantisme chrétien en France, nous avons François-René de Chateaubriand (*Le Génie du christianisme*, 1802), Marie François Pierre Gontier de Biran, dit Maine de Biran (*Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme*, 1834), Félicité Robert de Lamennais, ordonné prêtre en 1816 sans passer par le séminaire (*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, 1817).

### **Pensée traditionaliste**

En même temps surgit une pensée traditionaliste née dans l'émigration contre-révolutionnaire, en contact avec Rome : Louis de Bonald (1754-1840), *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, 1796 ; Joseph de Maistre (1753-1821), *Considérations sur la France*, 1796, *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, 1814, *Du pape*, 1819, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 1821. Nous avons ici les bases d'une théologie politique, qui manifeste un système de pensée antimoderne.

### **Rayonnement de Félicité Robert de Lamennais**

La personnalité de Lamennais (1782-1854) attire beaucoup de jeunes gens. Parmi eux, on trouve Henri Lacordaire (1802-1861), Prosper Louis Pascal Guéranger (1805-1875), Charles-Forbes de Montalembert (1810-1870) et Emmanuel d'Alzon (1810-1880). Certains de ses disciples fondent le journal *L'Avenir* (1830), dont la devise est *Dieu et la liberté*, et plus tard *Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Il s'agit d'une préfiguration de la démocratie chrétienne au sens moderne du terme. Les évêques se mobilisent contre le journal et envoient des plaintes à Rome. Le pape Grégoire XVI publie l'encyclique *Mirari vos* (1832) qui condamne les idées politiques de *L'Avenir*. Lamennais renonce à la prêtrise en 1833 et publie *Paroles d'un croyant* pour défendre sa position. Un de ses disciples, **Philippe Olympe Gerbet** (1798-1864), n'est pas d'accord avec Lamennais. Il se rend à Rome en 1838 où il étudie la patristique et la théologie allemande. Nommé évêque de Perpignan en 1854, il joue un rôle important dans le basculement de catholiques français vers la critique intransigeante du monde moderne.

**Charles-Forbes de Montalembert** entame une carrière parlementaire en 1837 à la Chambre des pairs et il s'engage en 1843 dans le combat pour l'école libre. A la tête du journal *Le Correspondant*, il devient le porte-parole d'un catholicisme à la fois libéral et respectueux de Rome. **Emmanuel d'Alzon** fonde en 1845 les Assomptionnistes, une congrégation de prêtres séculiers qui se spécialise dans la gestion des pèlerinages puis dans la presse, avec *Le Pèlerin* et *La Croix*. **Prosper Guéranger** restaure l'ordre bénédictin de Solesmes avant de devenir le chef de file du renouveau de la liturgie et du chant grégorien. Dans le sillage de Lamennais on trouve l'abbé **Jacques-Paul Migne** (1800-1875) qui lance le projet d'une *Encyclopédie théologique*, qui paraît entre 1844 et 1873 et qui reprend l'essentiel du programme d'une « science catholique ». Migne avait fondé *l'Univers religieux*, un journal catholique, qu'il cède en 1836 à Emmanuel Bailly qui le fusionne avec *La Tribune catholique*. Migne a encore établi une imprimerie pour publier la *Patrologie* et la *Bibliothèque*, qui représentent un nombre considérable de volumes.

Ces « disciples » de Lamennais ont jeté les bases d'une bonne partie du catholicisme français contemporain. Lamennais est enterré civilement, en 1854, dans la fosse commune du Père-Lachaise (Paris). Il représente, pour l'avenir, la figure de l'intellectuel catholique condamné par Rome qui refuse de se soumettre, convaincu que sa foi n'est pas moins exigeante en acceptant l'épreuve de la modernité, certain aussi que l'avenir lui donnera raison contre ses détracteurs que le conservatisme aveugle.

### **Les oeuvres**

Entre la vie paroissiale et les intellectuels, l'Eglise organise un réseau d'hommes et de femmes engagés dans les œuvres : des prêtres et des religieuses membres de congrégations, des missionnaires actifs en France et dans le monde. Ces personnes sont confrontées aux transformations de la société française, aux prises avec la modernisation de beaucoup de secteurs : l'école, l'hôpital, la question sociale, la colonisation, l'entrée dans la société industrielle. Cette confrontation prend la forme d'un combat, du militantisme. Ils reconstruisent le catholicisme dans une société qui se modernise. Cette reconstruction est aussi une contestation des fondements philosophiques qui sous-tendent l'entrée en modernité.

# ► Notre évêque nous parle

## **Les missions**

### **- En France**

L'apostolat paroissial est rythmé par les missions. Confiée à des congrégations de prêtres et à des ordres religieux, la mission représente un moment exceptionnel de la vie paroissiale. Les missionnaires n'ont pas de relations faciles avec les prêtres de paroisse, comme si ceux-ci n'étaient pas à la hauteur pour exercer leur ministère. Les missionnaires sont de plain-pied avec une forme de piété populaire centrée sur les malheurs du temps et la nécessité de recourir à des forces surnaturelles.

Les premiers missionnaires sont des membres de congrégations qui avaient été interdites sous la Révolution : montfortains et lazaristes. Pierre Joseph Picot de Clorivière (1735-1820) rétablit les Jésuites en 1814. De nouvelles congrégations voient le jour : les pères des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (1800), la Société des missions de France (1814), les Oblats de Marie Immaculée (1816). S'il y a un peu plus de 10.000 membres de congrégations en 1808, ils sont 130.000 en 1880. On estime à 400 le nombre de congrégations créées en France entre 1796 et 1880. C'est ici qu'on perçoit la féminisation du catholicisme : en 1830, les prêtres et religieux ont la proportion de trois hommes pour deux femmes ; en 1880, nous avons deux hommes pour trois femmes. L'Etat se méfie des congrégations masculines car il pense qu'elles veulent jouer un rôle politique. L'Etat encourage la fondation de congrégations féminines car elles rendent de très grands services à la société. Le statut des congrégations féminines est organisé par trois décrets (1809, 1825 et 1852). Au début de la III<sup>e</sup> République (1870), deux tiers des religieuses sont enseignantes ; un quart est consacré aux malades.

### **- En dehors de la France, Outre-Mer**

Au lendemain du concordat, Napoléon autorise trois congrégations missionnaires : la Société des missions étrangères de Paris part évangéliser l'Extrême-Orient ; les pères du Saint-Esprit (spiritains) vont en Afrique occidentale et à Madagascar ; les prêtres de la Mission (lazaristes) se rendent au Moyen-Orient. Les missionnaires peuvent s'opposer aux abus de l'administration coloniale. Plusieurs combattent l'esclavage. Charles Martial Lavigerie (1825-1892), professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, directeur de l'œuvre des Ecoles d'Orient en Syrie, évêque de Nancy (1863), archevêque d'Alger (1867), fondateur des Pères Blancs (1868) et des Sœurs missionnaires d'Afrique (1869), n'accepte pas que l'on dise que l'Algérie est « pacifiée ». Cependant, les administrateurs de l'Etat français et les missionnaires se rejoignent dans la mission civilisatrice de la France.



## ► Notre évêque nous parle

Les nouvelles congrégations missionnaires reçoivent des « missions » à la demande du Pape. Les pères des Sacrés-Cœurs sont envoyés, en 1825, vers les îles Sandwich, l'Océanie et la Chine ; les maristes, fondés en 1816, se voient confier l'Océanie occidentale ; les sœurs de l'Immaculée-Conception, fondées en 1856, partent en Afrique de l'Ouest.

Les missionnaires « plantent » l'Eglise en formant des élites locales, en fondant des écoles et des dispensaires, en créant des ateliers pour jeunes gens et jeunes filles. Nombre de missionnaires étudient les cultures locales, apprennent les langues des populations qu'ils évangélisent, recueillent des récits, publient des dictionnaires.

Dans la Métropole, **des laïcs s'inscrivent dans le mouvement missionnaire**. En 1822, à Lyon, est fondée l'œuvre de la propagation de la foi (Pauline Jaricot et Benoît Coste). En 1846, le périodique les *Annales de la propagation de la foi* compte 100.000 exemplaires. On entre dans **la presse de masse**. L'imaginaire religieux aux dimensions du monde pénètre dans l'Eglise de France.

Les historiens font le lien entre la mission intérieure, qui œuvre sur les marges sociales de l'Eglise (populations rurales et urbaines pauvres menacées par la déchristianisation), et la mission extérieure, qui se consacre aux marges culturelles et civilisationnelles d'Outre-Mer. Dans ce mouvement naît aussi un « outil » de renforcement de la piété personnelle des jeunes gens. Frédéric Ozanam (1813-1853) crée la première Conférence de Charité, qui deviendra la **Société de Saint-Vincent-de-Paul**. Visiter les pauvres, s'exposer à leurs conditions de vie et partager leurs difficultés sont devenus des moyens d'affermir sa propre foi. Progressivement l'action caritative passe au premier plan : on entre dans le combat contre le nouveau type de misère propre à un monde qui s'urbanise. A la fin du siècle, on découvre le catholicisme social.

## II. Révolution de 1848

La révolution de 1848 est le signe d'un changement de mentalité chez plusieurs catholiques. Ceux-ci deviennent les défenseurs d'une forteresse assiégée par le monde moderne, à l'épreuve du positivisme. Le pape Pie IX dénonce en 1864 les « erreurs modernes » dans l'encyclique *Quanta cura*. Il en dresse la liste dans le *Syllabus*. Il recense 80 propositions qui doivent être condamnées. Parmi elles : le panthéisme, le socialisme, le rationalisme, le libéralisme. Les non-croyants y discernent l'obscurantisme de l'Eglise romaine. Il est en effet facile d'opposer les « Lumières » du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'obscurantisme de la foi catholique.

### Questions difficiles en cours avant la Révolution de 1848

Juste avant la révolution de 1848, une querelle concerne **la religion populaire**, expression par laquelle les élites savantes désignent des croyances et des pratiques religieuses qui les inquiètent parce qu'elles échappent à leur régulation. Or, la sagesse religieuse jugée intemporelle, celle des pauvres et des humiliés, sert d'argument dans la polémique entre l'ancien et le moderne. Revient la question jamais résolue de la légitimité sur la religion telle quelle devrait être. L'Eglise – les évêques, des théologiens - se méfie de la religion populaire où survit d'après elle un ancien paganisme. Les curés s'en accommodent. Ils s'efforcent de donner aux pratiques populaires un contenu chrétien.

Dans ce contexte, **la Vierge Marie** joue un rôle important. Elle apparaît en 1830 dans la chapelle parisienne de la rue du Bac à Catherine Labouré. Elle apparaît ensuite à La Salette en 1846, à Lourdes en 1858, à Pontmain en 1871, à Pellevoisin en 1876. La Vierge est une figure ambivalente, entre l'ancien et le moderne. Elle dénonce les malheurs du temps et elle est « récupérée » par ceux qui combattent les « païens » qui dirigent la France. De plus, ce sont les évêques « ultramontains » - ceux qui veulent l'instauration d'un pouvoir immédiat du pape sur l'Eglise de France - qui demandent au pape la reconnaissance des apparitions. On assiste à une relation nouvelle entre le pape et les catholiques français qui ne veulent pas du concordat de 1801. En proclamant en 1854 le dogme de l'Immaculée Conception, le pape se pose aussi en interprète de la piété des humbles. La parole donnée par la Vierge Marie à Bernadette Soubirous à Lourdes en 1858, *Je suis l'Immaculée Conception*, confirme la proclamation du dogme de 1854.

Au lendemain de la Révolution et de l'Empire, les idées de Thomas Robert Malthus (1766-1834), prêtre britannique anglican devenu professeur d'économie politique, plaident pour **la limitation des naissances** afin que la croissance de la population n'excède pas celle de ses moyens de production. Or, déjà dans le livre de la *Genèse*, le coït interrompu est prohibé. Des médecins s'intéressent au coït interrompu sous l'angle de la masturbation. Celle-ci est jugée dangereuse pour les adolescents. Ce n'est plus seulement le clergé qui s'intéresse à la limitation des naissances, d'un point de vue moral, mais ce sont aussi les médecins et les psychologues. La morale se « laïcise », avec l'émergence d'un discours économique et psychiatrique, entre démographie et sexualité.

## ► Notre évêque nous parle

Les prêtres qui écoutent les femmes au **confessionnal** se trouvent devant des questions nouvelles sur les relations homme-femme, dans le cadre de la procréation. Jean-Baptiste Bouvier (1783-1854), théologien moraliste, rédige un traité sur **la morale conjugale**, le *De matrimonio* (1826). En 1833, il est nommé évêque du Mans. Dans son traité, Bouvier fait face à trois enjeux. Premier enjeu : lorsque des personnes ne savent vraiment plus où se trouve le bien, elles peuvent recourir à la Sacrée Pénitencerie à Rome. Les membres de la Pénitencerie ont le sens pratique et proposent des gestes dont on peut immédiatement comprendre le sens, le bien-fondé. Deuxième enjeu : comment résoudre les questions nouvelles en morale sans rompre avec la tradition ? Bouvier élabore une théologie « pratique » ou « d'urgence » en matière sexuelle. Troisième enjeu : comment faire entrer en France la théologie morale d'Alphonse de Liguori (1696-1787), fondateur des Rédemptoristes et évêque de Naples. La doctrine de Liguori est de ne pas imposer un christianisme trop exigeant, marqué par la rigueur janséniste. Liguori propose aussi la communion fréquente, parce qu'elle est une rencontre active avec le Christ. Sur ce point également, il est opposé aux jansénistes. Enfin, au moment de la célébration du sacrement de pénitence, Liguori propose que le prêtre puisse absoudre immédiatement sans attendre qu'il y ait réellement un repentir, ce qui pouvait prendre beaucoup de temps.

Une dernière question agite encore l'Église : **quelle liturgie faut-il proposer ?** En effet, depuis le concile de Trente, la liturgie romaine est considérée comme le bon modèle, mais, selon les traditions locales, cette liturgie prenait beaucoup de formes différentes, si bien que, dans un seul diocèse, on avait parfois plusieurs formes de la liturgie. En 1789, sur 139 sièges épiscopaux, 55 suivaient le rite romain, 35 un rite parisien codifié quelques décennies plus tôt, 49 avaient un rite particulier, dont le plus connu était le rite lyonnais. En 1815, sur 60 diocèses, 22 pratiquaient le rite romain, 20 le rite parisien, 18 un rite particulier. Le redécoupage des diocèses de France après le concordat prévoyait la mise en place d'une liturgie unifiée.

Prosper Guéranger rachète l'ancien prieuré de Solesmes pour s'y installer avec quelques amis et y restaurer, en 1837, l'ordre bénédictin. Nous savons que Pierre de Clorivière l'a fait pour les jésuites en 1814, et Henri Lacordaire pour les dominicains en 1843. Guéranger cherche **les sources du renouveau d'une Europe chrétienne dont le pape prendrait la tête, sans trancher avec le monde moderne**. En 1841, il fonde le périodique *L'Année liturgique*, qui démontre l'antiquité de la liturgie romaine. Celle-ci pourrait progressivement écartier les liturgies gallicanes. Guéranger trouve un appui de taille en Louis Veillot (1813-1883), devenu en 1843 rédacteur en chef du journal *L'Univers*.

## ► Notre évêque nous parle

Celui-ci combat l'establishment gallican, l'Etat athée et la démocratie, au nom de l'alliance entre Rome et le peuple catholique de France. Veillot mobilise la génération des jeunes prêtres que le système concordataire bloque dans leur carrière et qui se sentent méprisés par les élites gallicanes, parisiennes et urbaines. En 1852, Guéranger devient membre de la Congrégation romaine des rites. Il se rallie une nouvelle génération d'évêques, les « paysans mitrés », qui se tournent vers le pape pour imposer leur autorité dans le paysage catholique français.

La polémique sur l'imposition de la liturgie romaine va durer quinze ans. Les ultramontains veulent **l'unification de la liturgie qui manifestera l'unité du catholicisme dans son combat contre l'héritage de la Révolution**. Ceci a plusieurs conséquences. D'abord au plan de l'édition. Il faut renouveler missels et rituels, ce qui représente un coût considérable pour les diocèses. C'est l'occasion de mettre en avant des éditions nationales, au détriment des éditeurs locaux dont une partie des revenus vient de la publication de missels diocésains. Au plan symbolique, la liturgie romaine ne fait pas mention des saints locaux de France – elle a beaucoup de saints « romains ou italiens » – si bien que l'Etat français demande aux évêques, en 1856, de déposer à la Bibliothèque impériale des exemplaires des missels gallicans pour en garder mémoire. En une vingtaine d'années, la quasi-totalité des diocèses de France adopte la liturgie romaine.

Durant cette période, le rayonnement de Bouvier disparaît : il est gallican, opposé à la liturgie romaine. Son œuvre théologique fait l'objet de critiques romaines. Désormais les questions morales, qui ont surgi suite aux questions posées par la limitation des naissances, quittent la Pénitencerie pour être confiées au Saint-Office, l'instance doctrinale de l'Eglise.

### **Les conséquences de la Révolution de 1848**

Malgré ces questions difficiles, tous les courants du catholicisme soutiennent la Révolution de 1848. Les évêques envoient des « mandements » pour que les prêtres entrent dans cette Révolution. Les catholiques libéraux saluent la reconnaissance de la liberté religieuse par la Constitution de 1848. Ils attendent le renforcement de l'enseignement catholique. A la tête de *L'Univers* Louis Veillot soutient la révolte d'un peuple respectueux de Dieu contre la bourgeoisie corrompue. Les lecteurs de *L'Atelier*, fondé en 1840 par des ouvriers qui se réclament du socialisme chrétien, sont eux aussi pour la Révolution.

## ► Notre évêque nous parle

La nouvelle Assemblée nationale élue au suffrage universel compte 15 ecclésiastiques, dont 3 évêques. La première démocratie chrétienne vient au monde autour du journal *L'ère nouvelle* (avril 1848). **On assiste à la naissance d'une République réconciliée avec la religion.**

### **Les émeutes à Paris (juin 1848)**

Le suffrage universel (masculin) envoie à l'Assemblée les ouailles des notables du monde rural. Paris ne s'y retrouve pas. Les journées d'émeute des 23-26 juin 1848 sont le reflet d'une opposition des quartiers pauvres du nord et de l'est de Paris aux bourgeois de l'ouest. **L'unité du catholicisme français est brisée.** Denis Auguste Affre (1793-1848), archevêque de Paris en 1840, avait fondé l'école des Carmes à Paris et publié une réfutation de l'ultramontanisme (*Essai historique et critique sur la suprématie des papes et de l'Eglise*, 1829). Il est tué d'une balle tirée par un émeutier dans le faubourg Saint-Antoine. Les catholiques libéraux rompent avec la démocratie chrétienne et se rapprochent du courant conservateur pour constituer le parti de l'Ordre, qui va engager une politique systématique de retour sur les acquis démocratiques comme le suffrage universel.

En face du parti de l'Ordre, un courant spiritualiste s'organise autour du Christ républicain pour convaincre les paysans français qu'il faut rompre avec les notables. On entre dans le catholicisme « de gauche ».

La loi Falloux sur l'enseignement (15 mars 1850), soutenue par les libéraux, autorise les municipalités à financer des établissements d'enseignement confessionnel à hauteur de 10 % de leur budget et elle fait entrer les évêques au conseil de l'Instruction publique. Certains catholiques estiment que c'est trop peu. Ils deviendront les catholiques « intransigeants ».

### **La question romaine**

Pour entrer un peu dans la question romaine, il suffit de suivre l'évolution de l'unification des régions de la Péninsule italienne. Sans remonter à Jules César, regardons ce qui se passe depuis les conquêtes que Napoléon Bonaparte a menées depuis 1800. Certaines régions deviennent des départements français. Ainsi les Etats de l'Eglise, les Etats Pontificaux, dont le pape est le souverain, deviennent français en 1809. D'autres régions reçoivent des frères de Napoléon comme souverains. Parfois ce sont des hommes politiques français qui dirigent. Tout ce système s'écroule en 1815 avec la chute de l'empire français.

## ► Notre évêque nous parle

Le congrès de Vienne (1815), qui rétablit l'Ancien Régime, rend aux Habsbourg de Vienne en Autriche leurs possessions en Italie : le royaume lombard-vénitien, l'Istrie, la Dalmatie, le Trentin, la Toscane (Modène et Parme). Le royaume de Piémont (Piémont, Sardaigne, Savoie et Nice) reçoit l'ancienne république de Gênes. Le royaume de Naples revient aux Bourbons restés en Sicile, qui sont liés à l'Espagne. On retrouve le royaume des Deux-Sicules (Naples et Palerme).

Ces bouleversements politiques entraînent la fondation de sociétés secrètes, qui transmettent les idées libérales, à partir de 1820. Les écrivains du mouvement *Risorgimento* (Résurrection) transforment les idées libérales en un sentiment national. Le mouvement Jeune-Italie est fondé en 1833.

Elu en 1846, Pie IX apparaît comme un pape réformateur, ouvert aux aspirations populaires et capable de rénover les institutions des Etats Pontificaux. Il octroie une constitution libérale. Néanmoins, Pie IX n'est pas un « moderne » : il condamne l'indifférence religieuse et le rationalisme (*Qui pluribus*, 1846), comme l'ont fait ses prédécesseurs. Confronté au soulèvement de 1847-1848 pour l'unité italienne, il refuse de participer à la guerre de libération contre l'Autriche en avril 1848 et il s'enfuit à Gaète (Royaume des Deux-Sicules) en novembre, quelques mois avant que la République romaine soit proclamée (9 février 1849). La France envoie des troupes pour restaurer l'autorité du pape sur les Etats Pontificaux (avril 1850).

Napoléon III s'allie aux catholiques du parti de l'Ordre et finit par s'opposer aux catholiques libéraux, partisans de l'unification de l'Italie. Pie IX ne tient bon que grâce au soutien de la France. En 1858, Napoléon III se tourne vers Cavour, un acteur décisif du royaume du Piémont pour arriver à l'unification italienne. Napoléon III promet son soutien pour chasser les Habsbourg d'Italie et pour consolider le royaume d'Italie du Nord, en échange de Nice et de la Savoie. Napoléon III entre ainsi dans la construction du royaume d'Italie qui englobe les Etats Pontificaux. Ceux-ci restent protégés par la France jusqu'en 1870. La défaite de Sedan (1870) - la chute du Second Empire - achève l'unification italienne et prive le pape de toute autorité temporelle. Cette situation compliquée sera résolue en 1929 avec les Accords du Latran, qui constituent l'Etat de la Cité du Vatican.

## ► Notre évêque nous parle

Durant la période du Second Empire intervient, en 1860, un appel international qui est lancé aux catholiques pour qu'ils s'engagent au service de la cause papale. 11.000 volontaires répondent. Parmi eux 3.000 Français. On assiste à une nouvelle croisade qui, en France, ravive le souvenir de la Chouannerie en Bretagne et le soulèvement de la Vendée. L'institution du « denier de Saint-Pierre » permet de lever un demi-million de francs par an. Les engagés, les « zouaves pontificaux », participent à la défense de Rome jusqu'en 1870.

Au cours des deux décennies où il est « protégé » par la France, le pape Pie IX durcit son jugement politique. Il voit dans les revendications des bourgeoisies libérales européennes un héritage des principes de 1789. Il estime que le pape pourrait prendre la tête d'une Europe populaire, catholique et pieuse, contre les élites qui se sont laissé prendre par les idées de 1789.

Grâce à *l'Index*, les livres « gallicans » utilisés dans les séminaires sont interdits. Des œuvres littéraires sont elles aussi soumises à *l'Index* : Aurore Dupin, baronne Dudevant, dite George Sand, Victor Hugo, Gustave Flaubert, Henri Beyle, dit Stendhal, Honoré de Balzac. Les sciences religieuses, qui commencent à appliquer les nouvelles méthodes nées au XVIII<sup>e</sup> siècle en histoire, exégèse, etc., sont l'objet d'un examen, qui aboutit souvent à la mise à *l'Index* (Ernest Renan, *Vie de Jésus*, 1863).

### **Progression des catholiques intransigeants**

Dans le monde intellectuel, les découvertes scientifiques mettent à mal l'interprétation habituelle de l'origine de l'univers, de l'anthropologie, des sciences de la nature, de l'histoire du monde. Les catholiques qui ne veulent pas sortir de l'interprétation habituelle, souvent enseignée par l'Eglise, deviennent encore plus « intransigeants » face aux idées scientifiques modernes, libérales, etc.

Sous Napoléon III, soutenu par le parti de l'Ordre, le catholicisme achève sa reconstruction suite au séisme de 1789. Trois nouveaux diocèses sont érigés en 1848 : la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion. La plupart des nouveaux évêques sont ultramontains (partisans de Pie IX). Le budget des cultes augmente, de nouvelles paroisses sont fondées. 1.200 prêtres sont ordonnés chaque année. On passe de 44.000 prêtres en 1848 à 56.000 en 1870.

## ► Notre évêque nous parle

Les cardinaux français sont, de droit, membres du Sénat. A partir du moment où Napoléon III soutient l'unification italienne (1860), le régime s'oriente vers une pratique plus sourcilleuse du concordat, notamment pour la nomination des évêques et la censure.

Le concile Vatican I (1869-1870) ruine les espoirs des catholiques libéraux. Pie IX promulgue, en effet, le dogme de l'Infaillibilité pontificale, ce qu'attendaient depuis longtemps les catholiques intransigeants.

Pour des développements plus larges :

Denis PELLETIER, *Les Catholiques en France de 1789 à nos jours*, Albin Michel, 2019, p. 43-108.

+ Guy,  
Evêque de Tournai